



Plan d'Orientation Stratégique 2019/2023

Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services
et des Métiers (CCISM) de Polynésie française

Edito

Ce Plan d'Orientation Stratégique 2019-2023 est le reflet de l'ambition portée par nos 47 membres élus qui ont souhaité, grâce à leur expérience terrain et à leur contact quotidien avec les entreprises du fenua, inscrire les projets à venir de la Chambre sous quatre principaux axes de développement.

C'est en effet avec force et conviction que nous souhaitons relever ces nouveaux défis s'articulant autour de nos missions d'accompagnement, de formation, de représentation et de soutien aux entreprises.

Si certains enjeux s'inscrivent dans la continuité des projets déjà amorcés durant notre précédente mandature, d'autres se veulent plus engageants afin de marquer davantage le positionnement central de la CCISM dans le paysage économique polynésien.

Cette feuille de route ainsi formalisée, nous la devons à nos partenaires publics et privés ainsi qu'à nos collaborateurs. Elle participera à l'identification des différentes étapes du cap que nous souhaitons suivre et permettra si besoin de coordonner la construction et la structuration de l'entrepreneuriat de demain.

« La CCISM, à vos côtés pour vos projets ! »

Stéphane CHIN LOY, Président de la CCISM de Polynésie française





Renforcer l'accompagnement des entreprises

Entreprendre n'est pas toujours simple. Il nous tient donc à cœur d'accompagner toutes ces initiatives en proposant des services adaptés et innovants tout en mettant en œuvre tous les moyens nécessaires pour construire un écosystème dédié à l'entrepreneuriat et regrouper ainsi toutes les synergies pouvant faciliter les démarches de nos porteurs de projet. Nous avons posé les bases avec la création du Pôle Entreprises en 2010, la création du Centre de Développement et de Formalités des Entreprises (CDFE) en 2016, la création d'une cellule dédiée au développement durable et du premier incubateur de startups polynésien PRISM en 2017, l'absorption du CAGEST, la participation à la création de la plateforme de financement Initiative Polynésie française en 2018 et en 2019 avec la mise en place, dans nos locaux, d'une antenne de la Direction des impôts et des contributions publiques (DICP) en plus de celle de la Caisse de Prévoyance Sociale (CPS) déjà présente.

Tout en nous inscrivant dans la continuité de ce que nous avons pu amorcer, nous souhaitons aller encore plus loin avec les projets à venir :

Projet 1 : Consolider la position de « Guichet Unique » des entreprises.

- Entériner les échanges de données informatisées avec nos partenaires au niveau du CDFE afin de réduire les délais de délivrance des numéros d'identification des entreprises.
- Poursuivre et faire aboutir les démarches permettant à la CCISM d'accueillir ou de récupérer la gestion du Registre du Commerce et des Sociétés (RCS).
- Initier les démarches permettant de faciliter les démarches administratives vis-à-vis des différents services du Pays, notamment vis-à-vis des activités réglementées et des documents administratifs à fournir.



Projet 2 : Structurer, diversifier et digitaliser notre offre de service.

- Mettre en place d'un accompagnement personnalisé des porteurs de projet et chefs d'entreprise grâce au développement d'une offre de services adaptée à chaque étape du projet d'entreprise (Lancement, Formalités, Pilotage, Développement, Formation) et ajuster nos services aux situations de crise afin de fournir un accompagnement plus attentif.
- Renforcer notre accompagnement au travers de la mise en place de labels sectoriels grâce à la reconnaissance de notre statut d'organisme certificateur avec l'idée de structurer et fédérer certaines branches d'activité. L'objectif est également de faire monter en compétence nos ressortissants.
- Initier la digitalisation des formalités d'entreprise avec la mise en place d'un compte patenté en ligne, sur lequel il serait possible d'effectuer les démarches d'immatriculation, de modification et de radiation.
- Développer les synergies entre les services de la Chambre, les associations hébergées à la CCISM, les services du Pays et les organismes privés (PRISM, CAGEST, CDFE, organismes de formation, Initiative Polynésie française FACE Polynésie, Papeete Centre-Ville (PCV), établissements financiers, ...) afin d'offrir de nouveaux dispositifs et solutions d'accompagnement.

Projet 3 : Développer la représentation des intérêts des entreprises.

- Développer un observatoire des entreprises permettant à la CCISM, d'orienter les acteurs publics et privés dans leur stratégie grâce notamment à la mise à disposition d'indicateurs clefs issus du fichier consulaire et de nos activités d'accompagnement.
- Développer la structuration de la filière export en partenariat avec les services du Pays et les entreprises en se dotant d'études d'opportunité et en mettant en place un programme d'actions structuré autour du développement des marchés porteurs.
- Développer des actions et des outils de networking permettant de favoriser les échanges entre chefs d'entreprise afin de faire émerger les problématiques communes dans le but de proposer notre accompagnement dans la recherche de solutions adéquates.



Développer l'offre de formation à destination de nos entreprises

Entreprendre nécessite des compétences et pour les développer la CCISM favorise la formation professionnelle des chefs d'entreprise, de leurs salariés, des jeunes désirant obtenir des diplômes avant de se lancer ainsi que des porteurs de projet.

Comme en témoignent lesancements de la première Ecole de Commerce de Tahiti (ECT), de la première école spécialisée dans le jeu vidéo et l'animation en Polynésie (Poly 3D) ou encore le lancement des Passeports Digital et Tourisme à destination des patentés, la CCISM a souvent été fer de lance au niveau de l'offre de formation.

Nous souhaitons en effet continuer d'impulser ces dynamiques tout en prenant en compte le fait que les chefs d'entreprise ne disposent pas toujours d'aide pour se former. Difficile donc de se lancer dans un projet de création d'entreprise ou dans un projet de développement quand on n'a pas toutes les compétences.

C'est tout l'intérêt des projets que nous souhaitons porter sur cette thématique :

Projet 4 : Développer la formation de création et de développement d'entreprise.

- Créer d'une offre de formation globalisée et à la carte destinée aux porteurs de projet et patentés intitulée « Passeport pour Entreprendre » visant à englober et à se substituer à toutes les formations actuelles (1,2,3 J'entreprends, Passeport Digital, b.a.-ba de la gestion du CAGEST...) avec l'idée d'orienter systématiquement chaque personne qui viendrait prendre sa patente sur cette formation comprenant 36 modules et 144h de formation.
- Monter des partenariats solides avec le Pays et les organismes de formation afin d'harmoniser les pratiques en matière de formation à la création d'entreprise et y faciliter l'accès.
- Déployer une offre de formation déclinable au niveau de la région Pacifique en partenariat avec le réseau des Chambres de Commerce et des Métiers de Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna permettant de faire rayonner l'expertise polynésienne sur des thématiques spécifiques.
- Favoriser la reconnaissance des métiers de l'artisanat en mettant en place une procédure de délivrance de titres d'Artisan, d'Artisan d'Art, de Maître Artisan et de Maître Artisan en Métier d'Art Appellation déposée et protégée, la qualité d'Artisan reconnaît la qualification professionnelle et la pratique du métier. Elle est délivrée par les Chambres de Métiers et de l'Artisanat aux chefs d'entreprise lorsqu'ils possèdent soit un CAP, soit un BEP, soit un diplôme homologué de niveau équivalent, soit lorsqu'ils justifient de trois années d'immatriculation dans le métier.

Projet 5 : Développer la formation professionnelle sectorielle.

- Identifier et analyser des besoins en formation par type d'activité grâce à un travail de recherche des besoins en formation par secteur d'activité en délimitant les périmètres spécifiques et en anticipant les métiers et compétences associés qui n'existent pas aujourd'hui mais feront partie de l'économie de demain.
- Construire des programmes de formation sur mesure en fonction des besoins identifiés. Un travail d'ingénierie pédagogique permettra de traduire les besoins identifiés dans chaque secteur d'activité en programmes de formation. De nouvelles méthodes pédagogiques pourront être proposées comme l'apprentissage par mimétisme notamment pour tous les métiers manuels, l'échec productif (productive failure), le design thinking, l'apprentissage par les médias sociaux (Learning through social media).

- Créer une école des artisans du bâtiment en dédiant un espace au développement des compétences des autoentrepreneurs dans les domaines suivants en fonction des besoins du marché : carreleur, plombier, chaudronnier, chauffagiste, peintre, électricien, décorateur, menuisier, maçon, plaquiste, couvreur...
- Créer une nouvelle école de formation initiale sur le même modèle que l'Ecole de Commerce de Tahiti (ECT) et Poly 3D, en anticipant les besoins du marché dans l'un des domaines porteurs : innovation, économie bleue, économie maritime, développement durable, tourisme...

Projet 6 : Se repositionner comme acteur incontournable et autonome de l'apprentissage en Polynésie.

- Dépasser la qualification d'Unité de formation pour Apprentis (UFA) pour obtenir la reconnaissance réelle d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) comme toutes les Chambres de Métiers nationales.
- Mettre en place un « Point A » avec des conseillers spécialistes de l'orientation et de l'apprentissage.





Réaffirmer la proximité de la CCISM avec les entreprises

La CCISM se doit d'être toujours plus près de ses ressortissants afin de pouvoir représenter et promouvoir les intérêts des entreprises du fenua auprès des acteurs publics institutionnels mais également des acteurs privés.

En tant qu'acteur institutionnel majeur dans le paysage économique du Pays, elle doit tenir compte de l'étendue du territoire mais également des différents secteurs qu'elle représente.

La proximité est certainement l'un des facteurs clef de la réussite de notre accompagnement. Nous en avons conscience et nous souhaitons la développer grâce aux projets suivants :

Projet 7 : Accentuer notre présence dans les îles.

- Accentuer notre présence afin d'avoir une meilleure proximité avec les 6500 entreprises situées dans nos archipels éloignés en renforçant et développant notre programme de tournées dans les îles où la CCISM n'est pas présente aujourd'hui.
- Mettre en place de nouveaux lieux de permanences décentralisées en adéquation avec le nombre de ressortissants identifiés dans les îles.

Projet 8 : Créer un réseau de partenaires pour être au plus près de nos ressortissants.

- Etablir des partenariats solides avec les communes afin de mutualiser les ressources et optimiser le service aux administrés et chefs d'entreprises.
- Identifier et former des intermédiaires à même de pouvoir relayer l'information aux entreprises et pouvant se positionner comme point de relais de la CCISM pour une première information.

Projet 9 : Développer les outils et les moyens techniques favorisant le déploiement de nos services.

- Favoriser le déploiement de nos services en passant notamment par la dématérialisation de nos services pour pouvoir être accessible à distance à tous et à toute heure. Initier le projet de compte patentié en ligne permettant d'effectuer et de régler ses formalités, de suivre des formations à distance ou encore de monter son Business Plan.
- Pour Tahiti et Moorea s'équiper d'un bus aménagé grâce auquel nos conseillers pourront se rendre dans toutes les communes tout en offrant la même qualité de service qu'à Papeete.





Contribuer au développement économique du Pays en impulsant et accompagnant la mise en place de projets structurants

La CCISM est un acteur dynamique au niveau du développement économique du Pays. Le développement ou la gestion d'infrastructures stratégiques permet de la positionner solidement sur cette mission.

En effet, fortement ancrés dans l'ADN des Chambres de Commerces, les projets présentés dans cet axe constituent des orientations majeures dans le développement de la CCISM et visent notamment à développer notre indépendance financière vis-à-vis des centimes additionnels tout en contribuant à la construction d'outils stratégiques utiles à la croissance des entreprises et du Pays.

Projet 10 : Développer un projet immobilier en lieu et place de l'emprise actuelle du Pôle Entreprises de la CCISM, visant à soutenir et accueillir l'ensemble des services d'accompagnement et de formation des entreprises.

- Recenser les besoins des services internes, de nos partenaires publics et privés afin d'envisager les regroupements possibles rejoignant ainsi sur une plus grande échelle la vision de « guichet unique ».
- Définir les axes prioritaires de développement des écosystèmes dédiés à l'entrepreneuriat et à l'innovation en vue d'héberger les acteurs pertinents.
- Lancer des études techniques et architecturales permettant la projection du projet avec pour idée d'en faire un lieu de vie construit autour de l'esprit entrepreneurial.

Projet 11 : Développer des activités annexes venant en soutien aux différents secteurs.

- Offrir la possibilité aux porteurs de projets de tester leur concept grâce à la mise à disposition d'espaces commerciaux et de « pop-up store » en plein centre-ville.
- Développer l'offre de parking afin de renforcer l'attractivité et l'accessibilité des commerces.

Projet 12 : Initier le projet de reprise de la concession aéroportuaire de Faa'a afin de conserver la gestion du poumon économique de notre fenua par une structure majoritairement portée par des entités locales.

- Identifier des partenaires représentatifs permettant de renforcer la candidature de la CCISM.
- Se doter des études techniques, financières, juridiques nécessaires pour consolider la candidature du groupement porté par la CCISM.
- Envisager le développement de la plateforme avec les partenaires publics et privés afin de la positionner comme un véritable centre économique attractif.



> La CCISM en quelques mots :

- Plus ancienne institution du pays et assemblée élue, fondée en 1880
- Établissement public placé sous la tutelle du Ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la PSG et de la coordination de l'action gouvernementale (MEF)
- Organisation dirigée par des chefs d'entreprises non rémunérés, élus au suffrage universel pour 5 ans

10 services dédiés à l'accompagnement et à la formation :



Centre des Formalités et
Développement
des Entreprises
(CDFE)



Cellule
Import/Export



Cellule Qualité, Hygiène,
Sécurité, Environnement
(QHSE)



Centre
d'accompagnement
en gestion
CAGEST



Formation initiale :
Ecole de Commerce (ECT)
Poly3D



Cellule Animation
Commerciale
(CAC)



Incubateur
de startups
(PRISM)



Cellule Juridique



Formation
professionnelle
continue



Formation
développement
et apprentissage

33 000*

entreprises ressortissantes

36

élus titulaires
11 élus suppléants

4

Collèges
(Commerce, Industrie, Services, Métiers)

55

collaborateurs sur Tahiti
et ses îles